



Qui finance la mise en œuvre des mesures issues des lignes directrices en matière de 3^e âge ?

Budget de la commune	<p>Une étape importante est la validation des lignes directrices par les maires et mairesses des communes impliquées, y c. le mandat de mise en œuvre (cf. « ALB Aarberg +7 », ch. 14 210531 Altersleitbild 2021 Aarberg Plus, seulement en allemand).</p> <p>Cette démarche permet aux organes exécutifs des communes concernées de prendre conscience de leur responsabilité dans la mise en œuvre et donc dans l'octroi d'un certain budget.</p>
Service pour les questions liées au 3 ^e âge / délégué-e au 3 ^e âge	<p>Les communes participantes financent un service commun (service spécialisé pour les questions liées au 3^e âge / délégué-e au 3^e âge) chargé de la mise en œuvre opérationnelle des mesures.</p>
Coordination au sein des communes	<p>Si la commune reconnaît que la vieillesse est une thématique transversale dans laquelle tous les services ont la possibilité de s'impliquer, elle peut exploiter des synergies. Dans le cadre de travaux routiers, par exemple, la prise en considération de la mobilité des personnes âgées pourrait permettre d'abaisser les trottoirs sans frais supplémentaires.</p>
Dons	<p>Les dons permettent de mettre en œuvre des mesures moins conséquentes, comme l'installation de bancs supplémentaires sur le territoire communal.</p>
Promotion Santé Suisse	<p>P. ex. programmes d'action cantonaux en matière de promotion de la santé (activité physique, alimentation, santé psychique) Programmes d'action cantonaux Promotion Santé Suisse (promotionsante.ch)</p>
Fondation Hopp-la	<p>La fondation soutient financièrement des projets visant à promouvoir l'activité physique selon une approche intergénérationnelle (Fondation – Hopp-La) Exemples : projets mis en œuvre avec galerie d'images – Hopp-La (notamment dans la commune de Lyss)</p>
Canton de Berne	<p>Le canton de Berne (DSSI) n'accorde actuellement pas de subventions pour l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices communales en matière de 3^e âge. Une demande de soutien peut être soumise à la DSSI pour les projets innovants qui pourraient s'avérer pertinents pour l'ensemble du canton.</p>



Offres gratuites

Conférence de la police sur le thème de la cybersécurité [Informations aux communes \(be.ch\)](#)